

 <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p>	 <p>DDAF DE L'OISE</p>	 <p>NATURA 2000</p>
<p>MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE</p>	<p>DDAF DE L'OISE</p>	

**Compte rendu de la réunion des élus
du site Natura 2000 : Cavité Larris Millet à Saint-Martin-le-Noeud
du 23 mai 2008**

Elus présents :

Monsieur FOUCHER Jean-Michel

Maire de Saint-Martin-Le-Noeud

Autres personnes présentes :

Madame PIERRARD Sylvie

DDAF de l'Oise

Madame BADSI Maria

DDAF de l'Oise

Excusés :

Mademoiselle MILANO Sandrine

DIREN de Picardie

Communauté d'agglomération du Beauvaisis

Madame PIERRARD Sylvie, chef du service Agriculture-Forêt-Environnement à la Direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt, représentant le Préfet de l'Oise, ouvre la réunion et remercie Monsieur FOUCHER.

Elle rappelle l'objectif de la réunion :

Désignation d'un élu à la présidence du Comité de pilotage (COFIL) et de la structure porteuse du document d'objectifs (DOCOB), comme le prévoit la loi relative au développement des territoires ruraux du 23 février 2005.

Conformément à la réunion de lancement de la démarche d'élaboration du DOCOB du 11 décembre 2007, un délai de 3 mois avait été accordé afin de recueillir des candidatures aux postes susmentionnés.

Aucune candidature n'ayant été reçue, **le Préfet devra assurer la présidence du COFIL et conduira l'élaboration du DOCOB.**

Madame BADSI précise que la DIREN a donné un avis favorable aux actions proposées lors de la précédente réunion, soit :

- Adaptation du plan de gestion pour en faire un DOCOB : le conservatoire des sites naturels de Picardie devrait être chargé de cette mission ;
- Inventaire des gîtes de reproduction dans le pays de Bray : un appel d'offres sera lancé (les modalités sont à définir).

Après réalisation du DOCOB, une communication des inventaires sera faite.

Les points suivants sont abordés :

Monsieur FOUCHER indique que, suite à l'avis défavorable de la DDE sur le PLU, dans lequel il est indiqué que le site n'était pas assez protégé, des mesures allaient être mises en oeuvre. Il s'agit de la désignation d'un secteur Nn autour de l'entrée de la grotte dans lequel aucune construction ne sera possible.

Après une journée de portes ouvertes le dimanche 18 mai, il a été constaté que l'entrée de la cavité présentait des dangers d'accès en cas de mauvais temps, d'où une demande auprès du conservatoire des

sites naturels de Picardie afin de voir quels aménagements seraient à faire pour rendre le site moins dangereux pour les étudiants de l'Institut Lassalle Beauvais qui réalisent des études sur la géologie de la cavité.

Cet institut doit notamment faire une analyse sur les matériaux de la cavité dans le but de les comparer à ceux des monuments de Beauvais.

Madame PIERRARD clôture la réunion et remercie Monsieur FOUCHER pour son accueil.